EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 18/02/2019 Reçu en préfecture le 18/02/2019

Affiché le 18.02.2019

ID: 089-200039642-20190211-04_2019-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Nombre de conseillers :

- En exercice: 73 - Présents: 52 - Absent(s): 12 - Pouvoir(s): 9 - Votants: 61

Délibération n° 04-2019

Objet : ECONOMIE

Téléphonie mobile

Mise à disposition d'une parcelle communale (STIGNY) Le onze février deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

Etaient présents: Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, Mme ROYER Maryse, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Argentenay: Mme TRONEL Catherine, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MACKAIE Michel, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Bernouil: M. PICARD Bruno, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. BOLLENOT Jean-Louis, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Dannemoine: M. KLOËTZLEN Eric, Epineuil: Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, Mme CONVERSAT Pierrette, M. GOVIN Gérard, Fulvy: Mme SORET Françoise, Gigny: M. REMY Georges, Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. MOULINIER Laurent, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: M. COQUILLE Eric, Pimelles: M. ZANCONATO Eric, Quincerot: M. BETHOUART Serge, Ravières: M. HELOIRE Nicolas, M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Saint-Martin-Sur-Armançon: Mme MUNIER Françoise, Sambourg: M. PARIS Stéphane, Sennevoy-Le-Bas: M. GILBERT Jacques, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Stigny: M. BAYOL Jacques, Tanlay: M. BOUILHAC Jean-Pierre, Mme PICOCHE Elisabeth, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tissey: M. LEVOY Thomas, Tonnerre: Mme BOIX Anne-Marie, Mme DOUSSEAUX Jacqueline, Mme DUFIT Sophie, M. GOURDIN Jean-Pierre, M. HARDY Raymond, M. LENOIR Pascal, Tronchoy: M. TRIBUT Jacques, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: Mme BORGHI Micheline, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Vireaux: M. PONSARD José.

Excusés: Aisy-Sur-Armançon: M. BURGRAF Roland, Baon: M. CHARREAU Philippe, Gland: Mme NEYENS Sandrine, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, Mme BERRY Véronique, Mme COELHO Caroline, M. LANCOSME Michel, Mme LAPERT Justine, M. SERIN Mickail, Villon: M. BAUDOIN Didier, Viviers: M. PORTIER Virgile.

Excusés ayant donné pouvoir : Cry-Sur-Armançon : M. DE PINHO José, Dyé : M. DURAND Olivier, Lézinnes : M. GALAUD Jean-Claude, Serrigny : Mme THOMAS Nadine, Tanlay : M. BOURNIER Edmond, Tonnerre : M. ORTEGA Olivier, M. ROBERT Christian, Trichey : Mme GRIFFON Delphine, Yrouerre : M. PIANON Maurice.

Secrétaire de séance : M. MARONNAT Jean-Louis

Date de convocation : 5 février 2019

Vu la délibération n° 47-2016 du 21 mars 2016 portant sur l'implantation de points hauts sur le territoire communautaire dans le cadre du plan gouvernemental de résorption des zones blanches de téléphonie mobile,

Considérant les études préalables d'identification et de vérification techniques des sites d'implantation des pylônes,

Considérant l'accord de principe de la commune de Stigny de mettre à disposition au profit de la Communauté de Communes le Tonnerrois le Bourgogne (CCLTB) les emprises foncières nécessaire aux implantations :

• Stigny: parcelle B480,

La présidente propose :

- De signer, une convention de mise à disposition à titre gracieux par la commune de STIGNY de la parcelle pour une durée de 25 ans,
- de prendre en charge l'ensemble des frais éventuels de bornage ou liés aux actes notariés susceptibles d'intervenir.

Envoyé en préfecture le 18/02/2019 Reçu en préfecture le 18/02/2019

Affiché le 18.02.2019

ID: 089-200039642-20190211-04_2019-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	61	pour
	0	contre
	0	abstention

ACCEPTE l'ensemble de ces dispositions,

AUTORISE la présidente à poursuivre l'exécution de cette délibération et à signer tout acte ou document s'y rapportant,

DIT que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

La présidente, Anne JERUSALEM.